



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

POLITIQUE CULTURELLE DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord souhaite adopter une Politique culturelle municipale officielle reconnaissant la culture comme outil de développement socio-économique et d'épanouissement individuel et collectif.

ATTENDU QUE l'adoption d'une telle politique culturelle paraît impérativement aller de pair avec des décisions cruciales et des actions concrètes et significatives.

ATTENDU QUE l'adoption d'une telle politique par la Municipalité représentera le début d'un nouveau et important chapitre dans l'histoire de la communauté.

EN CONSÉQUENCE des attendus,

Il est proposé par le conseiller, monsieur André Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, que la Politique culturelle de Wentworth-Nord soit adoptée par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

Avant-propos

Aux fins de ce document, les mots culture et culturel(le) sont compris selon la définition retenue par l'UNESCO dans sa « Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles » (1982), à savoir :

Prise dans son sens le plus large, la culture est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Nous reprenons également la notion de « patrimoine culturel immatériel » de l'UNESCO :

On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel ... » (Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel).



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

POLITIQUE CULTURELLE DE WENTWORTH-NORD

Politique culturelle

1. La municipalité de Wentworth-Nord adopte une Politique culturelle municipale officielle reconnaissant la culture comme outil de développement socio-économique et d'épanouissement individuel et collectif.
2. La Municipalité reconnaît la Table de concertation des arts et de la culture de Wentworth-Nord comme un interlocuteur privilégié pour des questions touchant de près ou de loin la culture sur son territoire.

Orientations de la Politique

- Reconnaître et soutenir les artistes, artisans, promoteurs et organismes culturels de son territoire.
- Soutenir et favoriser le maintien, le développement et la diversification des manifestations culturelles sur son territoire.
- Améliorer et faciliter l'accès à la culture pour tous les citoyens et citoyennes, et ce, dès leur plus jeune âge.
- Faire connaître et valoriser le patrimoine matériel et immatériel, historique et culturel, et en favoriser la protection, la conservation et le développement.
- Se doter d'un programme spécifique d'aide à la production artistique et à la diffusion.
- Favoriser le maillage et la création de ponts entre les secteurs du plein air et du culturel, de façon à ce que ces deux secteurs puissent travailler en complémentarité en terme d'offres aux résidents, aux villégiateurs et aux touristes.
- Se doter chaque année d'un budget culturel.
- La Municipalité s'engage à fournir un effort financier additionnel et significatif en matière de développement culturel, particulièrement :
 - a) en investissant dans le soutien et la promotion de la culture et dans les infrastructures culturelles,
 - b) en appuyant financièrement et techniquement, les organismes culturels implantés ou émergents sur le territoire,
 - c) en augmentant considérablement la fonction d'animation culturelle au sein de l'appareil municipal, en particulier au Service de la vie communautaire, des loisirs et de la culture.

André Genest
Maire

Sophie Béanger
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Adoption de la politique :

12 décembre 2016